

Annus Horribilis

Chères Consœurs,

Chers Confrères,

Chers amis,

L'année 2015 se termine sur l'adoption définitive de la loi de modernisation du système de santé dont la discussion a alimenté l'actualité depuis le printemps.

Cette année est à marquer d'une pierre noire dans la longue histoire des relations entre la médecine libérale les pouvoirs publics. Toute vie conventionnelle est à l'arrêt et nous vivons comme une provocation inutile l'autosatisfecit que se donne le directeur général de l'Assurance Maladie sur le déroulement de la convention signée en 2011. Qualifier de « très positif » **le bilan de la convention médicale montre un mépris profond des réalités telles qu'elles sont ressenties sur le terrain par les professionnels de santé libéraux.** L'analyse des comptes de la santé 2014 souligne à l'évidence que le maintien des revenus des médecins est très largement dû à l'augmentation du volume d'activité et très peu à l'évolution du tarif des actes. A l'ère des 35 heures, il est dommage que l'ensemble de la population ne puisse toucher du doigt ce que signifient 50 à 60 heures d'activité professionnelle par semaine. Il est triste de constater que régulièrement l'Assurance Maladie laisse publier les revenus des médecins sans indiquer à nos compatriotes le temps de travail nécessaire pour arriver à ses revenus.

2016 s'annonce malheureusement sous des auspices pas plus favorables. Il n'y a aucune marge de manœuvre pour espérer une revalorisation du tarif des actes, dans un pays où ni la dette ni les déficits n'ont commencé à diminuer. Même si les professionnels de santé libéraux faisaient preuve d'une grande imagination et mettaient en place une organisation et une coordination territoriales efficaces dans l'accompagnement des patients âgés et souffrant de pathologies chroniques, il est à craindre que l'économie réalisée sur les hospitalisations évitables reste dans l'enveloppe de l'hospitalisation puisque la fongibilité des enveloppes n'est pas à l'ordre du jour. **Nous sommes en face d'un marché de dupes** où les économies que nous faisons nous reviennent comme un boomerang sous la forme d'un rebasage du montant de l'ONDAM (N)

servant au calcul du montant de l'ONDAM (N+1). Nous sommes dans la position du condamné qui se garrotterait progressivement lui-même.

J'ignore aujourd'hui s'il existe une voie qui permettrait à la pratique libérale des activités de santé de perdurer. Si c'est le cas, elle est très étroite et ne s'ouvrira que si, en préalable à toute négociation, les professionnels de santé libéraux décident d'une modification radicale de leurs modes d'exercice et entrent résolument dans l'ère du regroupement et de l'entreprise médicale libérale pour répondre au cahier des charges imposé par la prise en charge globale de la santé de la population dans les territoires.

Un dernier mot, pour insister sur l'importance, pour moi et pour tous ceux qui avec moi essayent de préparer l'avenir tout en défendant le cadre libéral, **de votre soutien**. Même si nous sommes le 18 décembre il n'est pas encore trop tard pour vous acquitter de votre cotisation syndicale 2015.

Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année à vous tous.

Ensemble, ne lâchons rien !

Très amicalement.

Docteur Eric Perchicot,

Président.